

Délibération n°05062026D01

Objet : Élection des délégués et des suppléants du conseil municipal de Porte-de-Savoie pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Date de la convocation et de l'affichage : 28 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Le 5 juin 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présent	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
AUGER Marie-Loan		X		EXCOFFON Laurence
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas		X		NICOLAS Damien
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corrine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris		X		GUILLEMAT Serge
DEBERNARDI Séverine	X			
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas	X			
NESI Perrine	X			

NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine		X		NESI Perrine

Secrétaire de séance : Charles-Antoine BOUTTAZ

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Maire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Francis RAUX, Monsieur André PERCEVAL, Monsieur Aymeric LAMBERT et Monsieur Nicolas MALLET.

Le bureau de vote est présidé par le Maire.

Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées sont au nombre de trois :

Liste « Ensemble poursuivons notre élan »	Liste « Avec Vous pour une commune qui nous ressemble »	Liste « L'alternative pour notre commune »
1. M. Jean-Jacques BAZIN	1. M. Charles-Antoine BOUTTAZ	1. Mme Sylvie DUCORON
2. Mme Evelyne FOURNIER	2. Mme Francine BORDON	2. M. Francis RAUX
3. M. Serge GUILLEMAT	3. M. André PERCEVAL	3. Mme Corinne CATTY
4. Mme Caroline LEVANNIER		
5. M. Patrick CHAPUIS		
6. Mme Séverine DEBERNARDI		
7. M. Lionel CORDEL		
8. Mme Ophélie SCHALLER		
9. M. Jean-Luc PLAGNOL		
10. Mme Marie-Loan AUGER		
11. M. Aymeric LAMBERT		
12. Mme Laetitia BUFFAZ		
13. M. Nicolas DAMIEN		
14. Mme Marine VARCIN		
15. M. Aly DIARRA		
16. Mme Laurence EXCOFFON		
17. M. Reynald URBINATI		

18. Mme Perrine NESI		
19. M. Loris CUNSOLO		
20. Mme Martine Le GUENAN		

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

- Liste « Ensemble poursuivons notre élan » : 23 voix
- Liste « Avec Vous pour une commune qui nous ressemble » 3 voix
- Liste « L'alternative pour notre commune » : 3 voix

Après application du quotient électoral,

La liste « Ensemble poursuivons notre élan » obtient 13 sièges de délégués titulaires

La liste « Avec Vous pour une commune qui nous ressemble » obtient 1 siège

La liste « L'alternative pour notre commune » obtient 1 siège

La liste « Ensemble poursuivons notre élan » obtient 5 sièges de délégués suppléants

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Ensemble poursuivons notre élan » : 13 délégués et cinq suppléants

Liste « Avec Vous pour une commune qui nous ressemble » : un siège et zéro suppléant

Liste « L'alternative pour notre commune » : un siège et zéro suppléant

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 5 juin 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



Le secrétaire de séance,
Charles-Antoine BOUTTAZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

